

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/184

**Objet** : 184 - VN24054F Réhabilitation de l'ancien logement de l'école en mairie déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan  
**Marché n° VN24054F Plomberie sanitaire-CVCD**

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le marché lancé en procédure adaptée le 24/09/2024 sur les différents supports de publicité,

### Décide

- De déclarer sans suite, le marché « VN24054F Réhabilitation de l'ancien logement de l'école en mairie déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan – lot 6 : Plomberie sanitaire-CVCD » en raison de la mauvaise définition du besoin.

Fait à Vire Normandie, le 19 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241126-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Publication : 26/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

